

FAGOR : LE CONTRE EXEMPLE ?

Pour n'avoir cessé de souligner la meilleure santé des entreprises de l'économie sociale dans cette période de crise et, en particulier, leur capacité à créer des emplois pendant que l'autre économie en détruit, nos lecteurs ne comprendraient pas que nous fassions le silence sur la cessation d'activité de la coopérative FAGOR.

FAGOR était, depuis cinquante ans, au pays basque espagnol, le fleuron historique du Groupe coopératif Mondragon, lui même considéré comme la Mecque du coopérativisme mondial : 289 entreprises dans 20 pays, 85.000 employés, dont 35.000 au pays basque, 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ayant sa propre banque, son assurance-maladie et retraite, des centres de recherche, une université,...

Spécialisée dans l'électroménager, FAGOR était la référence mondiale du Groupe. Elle employait 5.700 personnes, dont 2.000 en France. Sa disparition constitue un terrible revers pour la maison-mère qui, elle-même, faisait figure jusqu'à présent de miracle économique et social dans une Espagne durement touchée par la crise. La baisse de la demande (37% depuis 2008), en raison en particulier de la bulle immobilière espagnole, a obligé l'entreprise à s'endetter à hauteur de 800 millions d'euros. Bien que la règle interne du Groupe soit la solidarité entre les coopératives, l'assemblée générale de Mondragon a décidé de ne pas contribuer, à hauteur de 170 millions d'euros, au refinancement nécessaire, estimant que le projet de FAGOR "ne correspondait pas aux nécessités du marché" et que les aides demandées "ne suffiraient pas à garantir sa viabilité".

S'il s'agissait d'une entreprise « classique », ce déboire serait banal, à inscrire dans la rubrique des faits divers de l'hécatombe industrielle actuelle. Mais il s'agit d'une coopérative, donc d'une entreprise régie par les règles de l'économie sociale : primauté des personnes sur le



capital, solidarité entre les membres, gestion démocratique, non appropriation individuelle des résultats, impartageabilité des réserves,.... Dès lors, des questions se posent, que la recherche devrait aider à éclairer.

Nous nous limiterons aujourd'hui à évoquer la question de la taille. Les concentrations, fusions, absorptions auxquelles nous assistons dans le monde coopératif, mais plus encore dans le secteur mutualiste, bousculent les règles. Elles sont sans doute la conséquence des nouvelles conditions de la concurrence dans une économie mondialisée, des règles prudentielles imposées par

l'Union Européenne, mais aussi, peut-être, du goût de certains dirigeants pour la « course à la taille ». Elles ont déjà fait l'objet d'études, colloques et publications qui tentent de répondre aux questions inhérentes à la spécificité de ces entreprises :

- Comment faire vivre la démocratie dans des groupes dont la taille ne cesse de grandir ?
- La taille entraînant la complexification de l'ensemble des processus de gestion et de gouvernance, comment établir un juste équilibre entre les pouvoirs sans cesse renforcés de la technostucture et la voix des sociétaires ?
- S'agissant de groupes internationaux, sont-ils encore dans le champ de l'économie sociale lorsque leurs filiales étrangères sont constituées en entreprises capitalistes dont le poids économique et social est supérieur à celui de la maison-mère ?
- Qui décide ? Et au nom de quels intérêts ?

Autant de questions – et sans doute d'autres encore – que la recherche devrait tenter d'éclairer à la lumière des derniers développements. Le CIRIEC-France est prêt à y contribuer.

Marcel Caballero
Vice-président du CIRIEC-France

TRAVAUX DU CIRIEC

Colloque GALILEE.sp – CIRIEC-France

L'Économie sociale et solidaire : pour quelle dynamique ?

Co-organisé par GALILEE.sp et le CIRIEC-France
en partenariat avec AD-PA
et avec le soutien des *Banques populaires*, de la *MGEFI*, d'*OFI-Asset Management* et de *BFM*

Mercredi 29 janvier 2014

Ministère de l'économie et des finances
139, rue de Bercy – Paris 12^e

Sous le haut patronage et en présence de Benoît HAMON

ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation

avec la participation de représentants d'entreprises et d'organisations de l'économie sociale et solidaire
français et européens

Δ

A l'issue du colloque, Benoît Hamon remettra le Prix « *CIGAL* »
Prix de la qualité globale et Prix de l'innovation
dans les secteurs des services et soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Un cocktail de clôture sera offert au centre de conférences Pierre Mendès-France

>>> Inscription : : info@ciriec-france.org

30ème Congrès international



Les congrès internationaux du CIRIEC sont un moment attendu de débats sur la contribution de l'économie d'intérêt collectif à la solution des enjeux économiques et sociaux. Ils se tiennent tous les deux ans et réunissent quelque 500 chercheurs et praticiens du monde entier.

A cette occasion, les représentants des sections nationales qui composent le CIRIEC se réunissent en Assemblée générale.

Le dernier congrès s'est tenu à Vienne (Autriche), en septembre 2012. Le prochain se déroulera à Buenos Aires (Argentine), du 29 au 31 octobre 2014.

>>> ciriec@ulg.ac.be

Du 24 au 26 octobre, s'est tenue à Anvers la 4^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale organisée par le CIRIEC International et sa section belge. Comme les précédentes, cette manifestation a remporté un succès, comme en témoignent le nombre de participants et de communications présentées. Nous avons demandé au professeur **Benoît Lévesque**, ancien président du CIRIEC-Canada et du Conseil scientifique international du CIRIEC de nous livrer les réflexions que lui a inspiré sa participation à la Conférence.

Le thème général de la Conférence était : « Social economy on the move... at the crossroads of structural change and regulation »

L'économie sociale, comme appellation, est apparue en Europe à la fin des années 1970 alors que la stagflation (inflation et stagnation économique) révélait l'impuissance des politiques publiques à relancer l'emploi et à répondre à de nouvelles demandes sociales, telle celles de l'exclusion sociale et de nouveaux services de proximité. Les coopératives, les mutuelles, les associations ayant des activités économiques (auxquelles s'ajouteront les fondations et d'autres entités adhérant aux mêmes principes mais avec des statuts différents) ont recherché alors à se regrouper sous une même appellation pour affirmer ainsi leur parenté sur le plan aussi bien organisationnel que des finalités poursuivies. Trois décennies plus tard, l'Économie sociale est non seulement bien en place mais aussi en mouvement, comme l'ont montré sous divers angles les 150 présentations de résultats de recherche devant un auditoire formé principalement de 375 chercheurs provenant d'une cinquantaine de pays de la plupart de continents (Europe, Amérique du sud, Amérique du nord, Asie et Afrique)

Si l'économie sociale est bien présente dans des secteurs traditionnels (crédit et épargne, assurance, agriculture, consommation et travail), les initiatives qui ont émergé au cours des dernières décennies se retrouvent surtout dans des domaines qui relevaient de l'État tels la fourniture de services aux personnes, l'insertion sociale, le développement local. Ce volet de l'économie sociale est de plus en plus reconnu et institutionnalisé. Avec la crise financière et la crise écologique, de nouvelles initiatives s'ajoutent aux précédentes dans des domaines tels les énergies renouvelables, le commerce équitable, l'économie de proximité (circuits courts), la sécurité alimentaire, la finance solidaire et responsable. Aujourd'hui, de nouveaux défis se posent à l'échelle de la planète mais concernent également au premier chef les régions et les collectivités locales. Comme l'a bien montré l'économiste Avner Ben-Ner, professeur à University of Minnesota (USA), dans la conférence d'ouverture, l'économie sociale qui repose sur des liens sociaux forts entre parties prenantes devient de plus en plus



indispensable dans une économie mondialisée où prédominent des liens sociaux faibles et une forte asymétrie d'information entre producteurs et consommateurs.

Dans la dernière session plénière, le philosophe Philippe Van Parijs a expliqué comment, dans une conception libérale mettant de l'avant l'égalité comme condition de la liberté, l'économie sociale se révèle nécessaire pour une plus grande justice sociale. Dans cette même session plénière, le sociologue Benoît Lévesque a montré comment l'économie sociale cherche à répondre aux grands enjeux sociaux et économiques pour consolider le modèle de développement existant (comme certains le suggèrent) ou encore

pour un autre modèle de développement qui irait dans le sens d'une transition écologique (comme d'autres le souhaitent). Parce qu'elle mise non seulement sur des ressources marchandes, mais aussi des ressources non marchandes (aide de l'État) et des ressources provenant de la société civile, l'économie sociale représente une formule originale qui peut être considérée aussi bien comme complémentaire que comme alternative aux autres formes d'entreprises.

Dans la perspective des changements enclenchés et des transformations envisagées, il était pertinent de se demander comment l'économie sociale se déploie à travers des régulations (lois et programmes), des accompagnements, des financements et des innovations relativement contrastés selon les continents et les pays, sans oublier ce qui en fait sa spécificité au plan organisationnel comme au plan des finalités sociales. Les présentations des résultats de recherche étaient l'objet de la Conférence.

- En premier lieu, les initiatives relevant de l'économie sociale présentent **une très grande diversité en termes d'importance et d'activités**, surtout si l'on se place à l'échelle des continents et des pays. Même si ces initiatives partagent des points communs (tels une finalité de services à leurs membres ou à la collectivité, une gouvernance faisant appel à la participation voire à la démocratie, une propriété généralement collective), leur forte inscription dans des territoires, par ailleurs fortement contrastés, explique en partie cette grande diversité et sa richesse, à commencer par les appellations et les formes de reconnaissance. Ainsi, aux États-Unis, il est

plus souvent question d'entreprise sociale et d'organisation sans but lucratif, en Europe continentale plutôt d'économie sociale et d'entreprise sociale et en Amérique latine d'économie solidaire. La diversité des réalisations fait en sorte que la comparaison internationale est très stimulante, non seulement pour les chercheurs mais aussi pour les acteurs et les pouvoirs publics. Les transferts peuvent se faire non seulement du nord au sud (comme on a pu l'observer dans le passé) mais aussi du sud au nord en raison de défis comparables comme en témoignent l'adoption dans les pays nord des cuisines collectives et du microcrédit (Grameen Bank) qui ont d'abord été expérimentés dans les pays du sud pour favoriser l'insertion et lutter contre la pauvreté (voir l'influence internationale de Muhammad Yunus, prix Nobel en 2006).

La diversité des réalisations de l'économie sociale s'observe aussi à l'intérieur des pays, notamment dans les États fédérés, comme les régions en Espagne et en Belgique ou encore entre les provinces canadiennes, en raison des compétences attribuées au gouvernement central et à celles dévolues aux régions ou aux provinces. De plus, à l'intérieur d'une même région comme en Wallonie ou en Flandre, on retrouve des différences entre les collectivités locales (communes) plutôt favorisées et les moins favorisées, les entreprises d'insertion étant plus nombreuses dans ces dernières. Une meilleure connaissance des réalités nationales, régionales et locales, avec des chiffres à l'appui, permet aux pouvoirs publics et aux autres promoteurs de mieux répondre plus adéquatement aux besoins et d'adopter des mesures et des accompagnements plus adaptés aux entreprises d'économie sociale.

- En deuxième lieu, **les regroupements et le réseautage des entreprises sont la marque d'une économie sociale dynamique et influente.** Compte tenu des objectifs de transformation qu'elles mettent de l'avant, comme ceux de réduire la pauvreté, de favoriser la cohésion sociale, de contrer le réchauffement climatique, etc., les entreprises d'économie sociale doivent se regrouper d'abord à l'échelle de leur secteur d'activité où elles peuvent partager des informations et s'entraider. Compte tenu de leur spécificité et de leur complexité, elles ont aussi avantage à se regrouper et à se « réseauter » sur la base de ce qu'elles ont en commun au-delà des secteurs (ex. conseil national de la coopération, regroupement national des entreprises d'économie sociale, Social Economy Europe). Les regroupements sectoriels sont plus orientés davantage vers l'activité économique alors que les regroupements intersectoriels ont des objectifs plus larges comme la diffusion d'un modèle différent d'entreprise au plan de la gouvernance comme des finalités et la défense de leurs besoins et intérêts auprès des pouvoirs publics, y compris des instances internationales. Ces deux formes de regroupements sont nécessaires. Cependant, dans les pays et les régions où les regroupements intersectoriels n'existent pas, les entreprises d'économie sociale semblent moins bien organisées quant aux soutiens spécifiques dont elles ont besoin pour se diffuser et s'autonomiser (et pour devenir moins dépendantes de l'État). C'est ce que montre la recherche présentée par Enzo Pezzini

concernant les trois modèles nationaux de regroupement en Europe, le modèle sectoriel en France, le modèle intersectoriel au Royaume-Uni, le modèle intégré en Italie. Ce dernier modèle, qui favorise la concertation les divers acteurs et fédérations, a permis à l'Italie d'être le premier pays au monde à se donner des coopératives sociales, une innovation qui a inspiré par la suite plusieurs autres pays, non seulement en Europe mais aussi ailleurs dans le monde. On le sait mais on l'oublie trop souvent, le réseautage et l'échange d'information sont des facteurs qui favorisent grandement l'innovation.

- En troisième lieu, **pour donner leur plein potentiel, les entreprises d'économie sociale ont besoin d'un environnement approprié, soit une sorte d'éco-système.** Une entreprise d'économie sociale isolée risque non seulement d'avoir peu d'influence mais de ne pas survivre, comme c'est le cas de certaines plantes. Plusieurs présentations ont décrit l'existence de tels écosystèmes qui sont constitués d'un ensemble de services et d'organisations qui favorisent le développement des entreprises d'économie sociale sur un territoire donné. Un écosystème comprend une gouvernance réunissant les principaux regroupements d'entreprises, des fonds de financement dédiés à l'économie sociale (on sait qu'il est plus difficile de trouver du financement pour une entreprises d'économie sociale que pour une société à capital-actions), des services de formations professionnelles (la complexité de ces entreprises exige des compétences différentes pour la gestion, notamment en raison d'une gouvernance participative), des services conseils (d'autant plus nécessaire que l'entreprise mobilise une diversité de ressources) et de la recherche pour bien répondre à des besoins faiblement explicités (recherche universitaire et R&D). Un éco-système favorable à l'économie sociale comprend également d'autres éléments, par exemple des lois et de règlements favorables à la diversité des formes d'entreprises.

En somme, la portée de l'économie sociale semble multipliée lorsqu'il existe un écosystème favorable, que ce soit à l'échelle d'une sous-région ou à l'échelle nationale. Les exposés qui ont présenté des portraits nationaux de l'économie sociale dans un pays donné, laissaient voir également la présence d'éléments souvent inscrits dans un écosystème ou dans un système national d'innovation. Lorsqu'un tel environnement n'existe pas, la différence s'impose comme le montre bien la comparaison entre le Japon et la Corée du Sud (où un tel système est plus avancé). Enfin, lorsque des politiques intersectorielles (ex. concernant le financement ou encore une législation appropriée) viennent compléter des politiques sectorielles (ex. politiques d'emploi, politiques sociales, politiques de développement local), l'écosystème s'en trouve renforcé. À nouveau, un domaine où l'analyse comparative internationale se révèle très stimulante à la fois pour les chercheurs et les promoteurs intéressés à l'économie sociale.

- En quatrième lieu, **la régulation de l'économie sociale et des lois la concernant** faisait l'objet de l'atelier « Laws on social economy, legal statutes and types of undertaking ». L'économie sociale joue un rôle important dans la régulation de l'économie et des

services sociaux alors qu'elle contribue à la création de richesse et de bien-être en le faisant d'une manière différente, jouant souvent un rôle de pionnier. Dans ce sens, elle est un acteur qui contribue à la production de règles nouvelles. En même temps, il faut bien voir que les entreprises de l'économie sociale, comme les autres formes d'entreprise sont également régulées et encadrées par des règles produites par les instances politiques légitimes, notamment les États et certaines instances internationales. Ce qui est nouveau, surtout depuis trois ou quatre ans, c'est la proposition de loi-cadre de l'économie sociale par divers gouvernements. En Europe, l'Espagne a été la première à adopter une telle loi suivie du Portugal et de la France (en voie d'adoption). En Amérique latine, relevons la Colombie, l'Équateur, le Brésil, le Mexique. En Amérique du Nord, le Québec vient d'adopter une loi.

À première vue, ces lois-cadre ajoutent peu de choses nouvelles puisqu'elles tentent de dégager les points communs entre les diverses composantes (coopératives, mutuelles, associations et fondations), sans remettre en cause les législations existantes qui les concernent. Toutefois, à regarder de plus près, ces lois révèlent des éléments nouveaux qui ouvrent des perspectives nouvelles. D'abord, leur élaboration dans la plupart des pays a été l'occasion pour les diverses composantes de l'économie sociale de débats qui ont renforcé l'intérêt pour l'économie sociale comme concept inclusif (on y retrouve, dans plusieurs cas, une ouverture pour des entreprises qui n'ont pas les statuts traditionnels mais qui respectent les principes et valeurs à travers un processus d'évaluation). Dans plusieurs cas, la loi cadre a été adoptée à l'unanimité par les parlements concernés (tous les partis politiques l'appuyaient). Ensuite, la loi crée une table ou un comité de coordination et de concertation qui réunira les représentants des diverses composantes de l'économie sociale et des pouvoirs publics, notamment des ministères concernés. Une telle table permettra de réguler les conflits entre les composantes qui naissent souvent dans leur rapport à l'État. De plus, l'État s'engage dans la loi cadre à contribuer au développement de l'économie sociale à partir d'un plan d'action et à établir des statistiques concernant l'économie sociale, voire même la création d'un catalogue. Le principal point, qui peut inquiéter quant à l'efficacité d'une telle loi, est le fait que la loi cadre, très brève, renvoie pour son application à l'adoption par l'exécutif des mesures prévues. Comme l'a affirmé Sofia Arana Landin pour l'Espagne, il s'agit pour le moment d'une « sleeping beauty » puisque la loi adoptée en 2011 n'y a pas encore eu de suivi de la part d'un gouvernement maintenant dirigé par un autre parti politique (on peut supposer que les choses seront plus faciles dans les pays où la loi a été adoptée à l'unanimité par les divers partis).

Si l'on excepte le cas espagnol, pour le moment, la loi cadre, comme modalité de régulation, représente quelque chose de nouveau dans la façon de procéder, soit entre autres en faisant appel à la participation des acteurs concernés pour une régulation qui s'approche d'une autorégulation.

- En cinquième lieu, **la gouvernance constitue de plus en plus un défi dans des entreprises dont le membership est plus hétérogène qu'auparavant**, notamment avec les coopératives sociales et surtout les entreprises sociales orientées plutôt vers l'intérêt général.

Deux contributions britanniques mettent bien en lumière la complexité de la gouvernance dans l'économie sociale. Les auteurs suggèrent de faire appel simultanément à plusieurs théories de la gouvernance pour en rendre compte et pour inspirer des pratiques mieux adaptées. Ainsi, la gouvernance ne peut se limiter à la théorie de l'agence qui permet de prendre en charge l'intérêt des principaux actionnaires, elle doit faire appel à d'autres théories comme celles qui encouragent la participation des parties prenantes et qui permettent non seulement de contrôler ce qui s'est fait (souvent un regard sur le passé) mais aussi d'orienter l'entreprise vers de nouveaux défis (penser l'avenir). De plus, Chris Cornforth laisse bien voir les défis que représente la combinaison de deux missions, l'une orientée vers l'économie avec danger de la faillite (disparaître), l'autre vers le social avec le danger de la dérive (perdre sa raison d'être). Enfin, trois chercheurs belges, Saskia Crucke, Nathalie Moray et Nathalie Vallet, offrent un éclairage très pertinent sur la présence de factions à l'intérieur d'un conseil d'administration d'une entreprise d'économie sociale où les parties prenantes doivent être représentées. Doit-on favoriser ou décourager cette diversité ? Comment faire pour que cette représentation constitue non pas une tension destructrice mais une tension créatrice ?

••

Comme nos commentaires ont tenté de le montrer, la thématique générale de cette Conférence internationale a porté sur des questions qui concernaient l'économie sociale aussi bien à l'échelle du monde et des pays (ex. régulation, lois et statistiques nationales, modèle de développement, politiques publiques) qu'à l'échelle des entreprises (gouvernance, innovations, gestion, parties prenantes, usagers et bénévolat). Manifestement, l'économie sociale est en mouvement (social economy on the move) ; les chercheurs qui s'y intéressent sont également en mouvement comme le révèle bien la nouvelle génération de jeunes chercheurs bien représentée. Mais, en même temps, l'économie sociale est à la croisée des chemins (at the crossroads of structural change and regulation). D'une part, les trois dernières décennies ont été l'occasion d'une affirmation qui dépasse à certains égards ce que l'on pouvait imaginer au départ. D'autre part, pour relever les nouveaux défis que représentent entre autres la crise économique et le réchauffement climatique, l'économie sociale et ceux qui la soutiennent se doivent d'aller encore plus loin et de faire un saut qualitatif. La Conférence sur la recherche en économie sociale laisse entrevoir que certaines des conditions pour y arriver sont déjà en place, d'autres sont à créer et même à imaginer.

•••

Le Conseil international est le Parlement du CIRIEC. Il est composé de représentants des sections nationales et se réunit deux fois par an, dans l'intervalle des Assemblées générales. La dernière réunion s'est tenue à Linz (Autriche), le 29 novembre, à l'invitation de la section autrichienne, représentée par Erich Haider. La section française était représentée par Alain Arnaud, président, Marcel Caballero, vice-président, et Jacques Fournier, président d'honneur.

Outre les décisions administratives et financières, la réunion a permis de faire le point sur les activités en cours.

• Kiosque de l'intérêt général et de l'économie sociale

Cette base de données de chercheurs et experts sera accessible à partir du site internet du CIRIEC-International. Elle comportera un CV complet de chaque membre et est conçue comme un outil interactif en ligne pour diffuser des informations sur des travaux, conférences, publications, manifestations, annonces et actualités scientifiques, et susciter des discussions.

• Recherches en cours

Parmi les recherches conduites par les Commissions scientifiques internationales, une attention particulière a été portée au prolongement de la recherche réalisée, en 2012 et 2013, sur [l'avenir de l'entreprise publique](#). La suite envisagée, en collaboration avec l'Université de Milan, dans le cadre du projet « Super Survey of Public Enterprises Return », consiste en une enquête en ligne visant à examiner et analyser l'évolution des entreprises publiques.

• Bilan de la Conférence internationale de recherche d'Anvers

Cette quatrième Conférence a confirmé et renforcé le succès des précédentes. Elle a permis notamment un notable renforcement du réseau des chercheurs, puisque le tiers des 375 participants y assistaient pour la première fois.

• Publications

La priorité aujourd'hui est la publication des contributions (papiers et présentations en séance) à la Conférence internationale de recherche en économie sociale que le CIRIEC a organisée à Anvers, en octobre dernier.

Cinq vecteurs sont disponibles :

- le site de la Conférence
- les revues scientifiques internationales, dont celle du CIRIEC *Les Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*
- les publications des sections nationales, dont le mensuel du CIRIEC-France
- les éditions Peter Lang et La Chartre / Die Keure
- la collection électronique des Workers Papers du CIRIEC

• Partenariats externes

Poursuite du partenariat avec l'Académie de l'économie sociale et solidaire du Bureau International du Travail et concrétisation de l'accord récemment conclu avec les Rencontres du Mont Blanc.

• Création de nouvelles sections

Des avancées ont été réalisées :

- en Amérique latine (Costa Rica, Mexique, Uruguay), via les sections canadienne, espagnole et portugaise ;
- en Europe centrale, (Slovaquie), via les sections allemande et autrichienne ;
- en Afrique du Nord, (Algérie, Maroc, Tunisie), via la section française.

• Congrès international

Les Congrès internationaux se tiennent tous les deux ans. Le 30^{ème} Congrès aura lieu à Buenos Aires, du 29 au 31 octobre 2014, à l'invitation de la section argentine.

La prochaine réunion du Conseil international se déroulera le 16 mai 2014 à Lisbonne, à l'invitation de la section portugaise. Il sera précédé d'une réunion du Praesidium le 14 mars à Bruxelles, à l'invitation de la section belge.

Recherche internationale sur l'avenir de l'entreprise publique

Appel à contributions

En 2012-13, la Commission scientifique internationale du CIRIEC "Services publics / Entreprises publiques" a mené un projet de recherche ambitieux sur "**L'avenir de l'entreprise publique**". Trois séminaires internationaux de discussion ont été notamment organisés dans ce cadre à Berlin (février), Milan (juin) et Bruxelles (septembre 2013).

L'ambition du projet de recherche dans sa globalité est de faire **revivre le thème des entreprises publiques** en tant que champ important de recherche et d'analyse théorique et pratique au sein de l'économie publique et des sciences sociales en général.

Ce projet a rassemblé des experts internationaux de diverses origines et disciplines telles que les sciences politiques, l'économie, l'administration publique ou encore la sociologie, experts partageant tous un intérêt pour l'Entreprise publique. La recherche est coordonnée par 4 scientifiques réputés et experts en ce domaine : Prof. Philippe BANCE (Université de Rouen, France), Prof. Luc BERNIER (École nationale d'administration publique, Québec, Canada), Prof. Massimo FLORIO (Università di Milano, Italie), Gabriel OBERMANN (WU Wirtschaftsuniversität Wien, Autriche). Outre Philippe BANCE, plusieurs chercheurs et enseignants du CIRIEC-France ont activement contribué à ce projet : Pierre BAUBY, Jean-Claude BOUAL, Michael BREI, Marine COLON, N. REY, Mihaela SIMILIE et Cathy ZADRA-VEIL.

Ce projet du CIRIEC trouve à présent son prolongement et complément dans l'initiative SuPER (**SuPER - Survey of Public Enterprises Return**) de l'Université de Milan, projet coordonné par Massimo FLORIO. L'enquête SuPER en ligne vise à **examiner et analyser l'évolution des entreprises publiques**.

Afin de poursuivre le travail scientifique réalisé par une cinquantaine d'experts internationaux, travail qui se trouve actuellement dans sa phase de publication, nous souhaiterions que vous preniez une part active dans cette initiative SuPER que le CIRIEC soutient pleinement.

Plus concrètement cela revient à **compléter un questionnaire en ligne pour une entreprise publique donnée qui a connu des transformations récentes** : établissement d'une nouvelle entreprise publique ou renouveau d'une entité publique existante sous une autre forme.

Vous trouverez davantage d'information sur le site internet dédié à ce projet :

>>> <http://www.publicenterprise.unimi.it/>

ainsi qu'auprès de Stefano CLO (Université de Milan) >>> publicenterprise@unimi.it

Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Principale publication du CIRIEC, les *Annales* est une revue scientifique internationale, fondée en 1908 par le professeur Edgard Milhaud.

Sa vocation est la publication d'articles scientifiques originaux analysant des thèmes intéressants à la fois les scientifiques et les praticiens dans les domaines d'intérêt du CIRIEC : l'économie d'intérêt collectif.

La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni)
Rédacteur en chef : Fabienne Fécher (Université de Liège)

>>> **s'abonner** : <http://www.blackwellpublishing.com/subs.asp?ref=1370-4788&site=1>

SITE INTERNET DU CIRIEC-France

CIRIEC-France.org, le site internet du CIRIEC-France comporte, outre les informations sur l'association, son histoire, son organisation, ses activités, ses manifestations, de nombreux liens avec le réseau international du CIRIEC et ses principaux partenaires. La collection des *Brèves du CIRIEC-France* y est disponible et téléchargeable.

>>> <http://www.ciriec-france.org>

LE PAYSAGE MUTUALISTE FONCTION PUBLIQUE

Jacky Lesueur (*Miroir Social*)

La Mutualité Fonction Publique (MFP) n'a pas échappé au processus de rapprochement, regroupement ou fusion qui s'est engagé maintenant, depuis de nombreuses années en fait, au sein du mouvement mutualiste.

. On comptait, tous secteurs mutualistes confondus, environ 12.000 sociétés mutualistes en 1971, 5.500 en 1995 et 1340 en 2012.

. La Mutualité Fonction Publique qui a été touchée plus tardivement par ce phénomène regroupait en 2008 plus d'une trentaine de Mutuelles et Unions des trois Fonctions Publiques, représentant près de 5,5 millions de membres participants et plus de 9 millions de personnes protégées. Elle représente aujourd'hui, à l'issue de la reconfiguration décidée à l'Assemblée Générale de 2010 (*) (Séparation des entités politiques et action sociale MFP et MFPASS), et une union politique de Livre I qui regroupe 17 mutuelles de fonctionnaires de Livre II des trois Fonctions Publiques (mutuelles signataires de la charte des valeurs : Intériale, MAEE, MCDEF, MCF, MFFOM, MGAS, MGEFI, MGEN, MGET, MMJ, MNFCT, MNH, MNT, MPCDC, MSPP, UNMFT, UNS) et 4 mutuelles de livre III (MASFIP - née de la fusion MAI et MT- , MDD, CNG-MG, INSEE).

. La MG (près de 630.000 agents) a quitté la MFP au 1^{er} Janvier 2010

. Enfin, la MMJ, signataire de la charte d'engagements vient de décider, lors de son AG de juin dernier, de se rapprocher du groupe AG2R.

Ainsi, suite aux rapprochements, regroupements ou fusions déjà réalisés, la MFP c'est désormais un peu plus de 3.900.000 adhérents et près de 7 millions de personnes protégées.



Toutes les évolutions déjà enregistrées ont été souvent rendues nécessaires pour intégrer :

. Les conséquences des mutations engagées depuis quelques années, les différentes phases de décentralisation, la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques) devenue M.A.P. (Modernisation de l'Administration Publique), avec ses fusions d'administrations ou de services, avec la Réate 1 et maintenant 2, qui ont conduit et conduiront à de sérieuses réorganisations des administrations départementales et régionales de l'Etat.

. Le changement radical du cadre juridique des relations avec l'Etat

Employeur (Procédure du référencement qui vient à renouvellement d'ici à 2015) et les employeurs publics (cf. les nouvelles dispositions découlant du décret de novembre 2011 pour les personnels des collectivités territoriales et qui instaure deux possibilités, la labellisation ou la mise en concurrence et la signature d'un conventionnement...procédures dont on mesure encore mal les effets à terme).

. **Ajoutons à cela les conséquences de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) pour les mutuelles de la Fonction Publique, et dont il est difficile de savoir comment se termineront les divers rebondissements sur ce dossier éminemment sensible.**

. Avec, en toile de fond, les nouvelles règles de solvabilité qui se préparent au niveau européen, les mutuelles de fonctionnaires étant conduites à s'organiser pour présenter, autant que possible, un front uni devant les employeurs publics et faire face, dans les meilleures conditions, à la concurrence des opérateurs privés. (voire des mutuelles interprofessionnelles)

Conséquences des évolutions du paysage mutualiste sur la gouvernance de la Mutualité Française

A l'évidence il conviendra de tirer les conséquences de toutes ces évolutions sur la représentation future des mutuelles, unions ou groupements en terme de gouvernance au sein de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), tant au niveau national que départemental ou régional.

Au-delà des évolutions structurelles au sein de la Mutualité Fonction Publique, on voit bien aussi que les nombreux rapprochements, regroupements ou fusions dans les autres secteurs (Prévadies, Harmonie, Adréa, Humanis, entre autres) conduiront nécessairement à revisiter ce dispositif de représentation. On peut penser que le chantier sur la Gouvernance du projet stratégique intégrera ces questionnements. A suivre.

Enfin, il importe d'intégrer dans nos observations et nos réflexions le fait que les lignes et repères traditionnels ont commencé à bouger sérieusement ces dernières années entre les différentes familles ou institutions.

Autrefois les choses étaient claires :

. Les mutuelles santé relevaient du Code de la Mutualité

. Les institutions paritaires de prévoyance relevaient du Code la Sécurité Sociale

. Et les Mutuelles d'assurances du code des Assurances

Or, on a vu s'opérer au fil des années, et notamment dans la dernière période, des « recouvrements » de périmètres ou de compétences ainsi que des alliances « croisées » pour le moins inhabituelles, voire assez singulières, y compris au sein même du mouvement mutualiste de la Fonction Publique. C'est dire, là aussi, si le chantier sur les partenariats ouvert par la FNMF méritera toute notre attention.

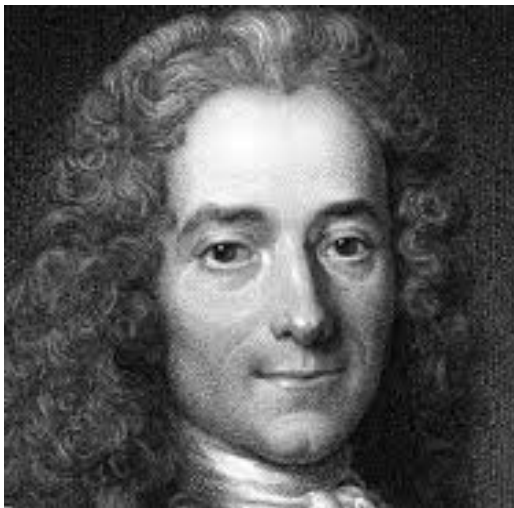
(*) Séparation des entités politiques et action sociale : MFP et MFPASS, MFP Services (**). restant la structure de gestion des prestations.

(**) Toutes les mutuelles de MFPS (à l'exception d'Intérieure qui a réservé sa position) ont validé en mai dernier (suite à un séminaire MFPS/MGEN) l'idée de la constitution d'une union des mutuelles de fonctionnaires gestionnaires de l'assurance maladie UMFGAM. A suivre.

Actuellement la MNAM et la SMAR (qui ont rejoint Harmonie-Mutuelle) et la MGP (en discussions sur l'idée d'une union avec Intérieure et Uneo (***) qui n'ont pas rejoint l'union MFP de Livre I ,restent membres de l'union MFPASS de Livre III.

(***) Discussions qui semblent ne pas être validées par le CA de la MGP...qui devrait poursuivre ses contacts avec Uneo (?). A suivre.

...



« Il a fallu des siècles pour rendre justice à l'humanité, pour sentir qu'il est horrible que le grand nombre semât et que le petit nombre recueillît. »

Voltaire (1694-1778)

Un outil pour mieux comprendre l'actualité économique et sociale



Pour comprendre l'économie et ses enjeux, encore faut-il en connaître et en maîtriser les termes. De A comme AAA à Z comme Zone monétaire, la **nouvelle édition de "L'économie de A à Z"**, dictionnaire économique et social, permettra à chacun de réaliser cet objectif.

Entièrement actualisées et remaniées, ses **1 200 définitions** couvrent un champ qui va des grandes notions de l'économie aux concepts-clés de la sociologie, en passant par les principaux mécanismes et doctrines de l'économie, les termes de gestion des entreprises, les statistiques et leurs méthodes, ou encore les politiques publiques et leurs innombrables abréviations.

Ce dictionnaire a été réalisé par **Denis Clerc**, fondateur d'**Alternatives Economiques** et conseiller de la rédaction, a mis dans ce dictionnaire tout le talent pédagogique qu'on lui connaît depuis plus de trente ans.

Disponible chez votre marchand de journaux et sur commande.

>>> www.alternatives-economiques.fr

L'emploi des cadres dans l'économie sociale et solidaire



L'**APEC** (Association Pour l'Emploi des Cadres) vient de réaliser une étude sur l'emploi des cadres dans l'ESS en France. Ils représentent près de 13 % de l'emploi cadre du secteur privé. L'étude s'intéresse aux spécificités du marché de l'emploi dans l'ESS à partir d'une analyse des offres d'emploi cadre confiées à l'APEC par les entreprises de l'ESS, en 2012.

Cette étude montre que le marché de l'emploi des cadres de l'ESS se distingue de celui de l'emploi des cadres dans l'ensemble du secteur privé. Elle en révèle les spécificités selon les domaines d'activités et les statuts des entreprises.

Les quelque 12 600 offres d'emplois émises par le secteur de l'ESS et analysées par l'APEC révèlent le poids des associations dans le recrutement de nouveaux profils (64%), contre 18% pour les coopératives, 13% pour les mutuelles et 5% pour les fondations. Quant au salaire médian brut annuel, il ressort à 35 k€ pour l'ensemble de l'ESS, contre 37,5 k€ pour l'ensemble du secteur privé.

>>> <http://presse.apec.fr/Presse/content/download/518417/1100467/version/1/file/%C3%A9conomie+sociale+et+solidaire.pdf>

Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire

Alternatives Economiques

Alternatives économiques publie hors-série à partir d'une enquête réalisée pour le **Labo de l'ESS** auprès de 24 économistes. Philippe Askenazy, Daniel Cohen, Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice, Jean-Louis Laille, André Orléan, Dominique Plihon, Blanche Segrestin, Jean-Michel Servet,... donnent leur point de vue sur l'économie sociale et solidaire.

>>> <http://www.alternatives-economiques.fr/>

AGENDA

Université d'hiver de la formation professionnelle 2014



Lieu de ressources, d'analyse et d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage, **Centre Inffo** est une association sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Son conseil d'administration est composé de représentants de l'État, des partenaires sociaux, des Régions et de personnalités qualifiées.

Tous les deux ans, Centre Inffo organise une **Université d'hiver de la formation professionnelle** qui remporte un grand succès.

En 2014, c'est autour de la « **valeur de la formation** » que Centre Inffo invite à réfléchir collectivement des personnalités de renom, issues d'horizons variés : entrepreneurs, syndicalistes, formateurs,... Cette manifestation aura d'autant plus d'utilité qu'elle se déroulera sur fond de négociation paritaire sur la formation professionnelle.

L'Université se tiendra au Centre des congrès de Biarritz, du mercredi 29 au vendredi 31 janvier 2014. Trois jours d'échanges, d'interactions, de conférences-débats, de tables rondes et d'ateliers.

Quatre axes de travail :

- Un nouveau paradigme pour la formation en entreprise
- La formation, levier de compétitivité pour l'économie
- S'investir pour augmenter son capital compétences
- Quelle économie pour le secteur de la formation ?

700 participants sont attendus.

>>> www.centre-inffo.fr/uhfp/

Observatoire des pratiques innovantes de l'ESS



Le Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale et solidaire (**CJDES**) a annoncé le lancement de son Observatoire des pratiques innovantes de l'économie sociale et solidaire. L'objectif est de détecter, sélectionner et modéliser les pratiques innovantes des organisations de l'ESS afin de les valoriser, de les diffuser largement et d'imaginer les modalités de duplication.

L'Observatoire s'intéressera principalement aux innovations portant sur le management, l'organisation et la gouvernance, mais aussi aux innovations sociales. Il permettra de créer une passerelle entre les générations en facilitant aux étudiants l'étude des pratiques d'organisations de l'ESS.

Afin de contribuer au succès de l'Observatoire, le CJDES lance un **Prix des pratiques innovantes de l'ESS**.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 2013.

>>> Règlement du Prix : www.cjdes.org

5e Prix de la recherche coopérative



Le **5e Prix de la Recherche Coopérative**, organisé par le [Crédit Mutuel](#) en partenariat avec la [Recma](#), *Revue internationale de l'économie sociale*, récompense les mémoires de Master portant sur les coopératives. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 2 janvier 2014.

Ouvert aux Masters 2 recherche ou professionnels, réalisés en 2013 sur un sujet de mémoire portant sur les coopératives, en France ou dans le monde, et ayant obtenu une mention bien ou très bien.

Un jury universitaire désignera, mi février 2014, **3 lauréats** qui se partageront la dotation de 5000euros :

- 1^{er} prix : 2 000 €
- 2^e prix : 1 500 €
- 3^e prix : 1 500 €

Pour participer :

- Envoyer le mémoire et un résumé de 2 pages
- Joindre un courrier du directeur de Master2 attestant l'obtention de la mention.

>>> ncm-rse@creditmutuel3d.com et recma@recma.org
(en indiquant en objet : « Candidature Prix de la Recherche Coopérative »)

BOURSE POSTDOCTORALE AU QUEBEC



Le [Centre de recherche sur les innovations sociales \(CRISES\)](#) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offre une bourse de 10.000 \$ pour un stage postdoctoral. Cette bourse est destinée à soutenir la recherche en lien avec la programmation scientifique du Centre, laquelle vise à combler les lacunes dans la conceptualisation, la théorisation, la mesure et l'opérationnalisation de l'innovation sociale à partir de trois axes principaux de recherche : le développement et le territoire, les

conditions de vie et le travail et l'emploi.

Les candidats étrangers ayant obtenu leur doctorat dans une université à l'extérieur du Canada sont particulièrement attendus.

Les candidatures peuvent être présentées jusqu'au 13 février 2014.

>>> bussieres.denis@uqam.ca

XIVèmes RENCONTRES DU RIUESS



Le [Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire \(RIUESS\)](#) tiendra ses XIVèmes Rencontres, du 21 au 23 mai 2014 à Lille, sur le thème : "L'économie sociale et solidaire en coopérations".

Quatre axes seront développés :

- Les coopérations au sein de l'ESS ;
- les « partenaires » de l'ESS ;
- les recherches partenariales et l'ESS ;
- l'éducation, la formation et l'ESS.

Date limite d'envoi des propositions de contributions : 5 janvier 2014.

>>> laurent.gardin@univ-valenciennes.fr
>>> florence.jany-catrice@univ-lille1.fr

ADHESION AU CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique
Le CIRIEC est établi dans quinze pays

La section française est une association sans but lucratif constituée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain Arnaud, président de la Mutualité Fonction Publique

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

Si
vous
souhaitez
contribuer à
alimenter les *Brèves*

▼
marcel.caballero@club-internet.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



Lettre électronique éditée par le CIRIEC-France

Rédaction : Marcel Caballero

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source